

L'An Deux Mil Vingt-six, le 19 Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DARMEDRU, Maire.

Présents : 13

Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Emmanuel DARMEDRU, Danièle DUBOURGET, Christian FOLLET-TROSSET, Mikael GIROUD, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Evelyne MOREL, Marc MOREL, Philippe PACCARD, Dominique REVEL, Véronique SOLDAT.

Absents : 2

Béatrice SCHLECHT, Nadège TISSOT.

Pouvoirs : 2

Béatrice SCHLECHT à Emmanuel DARMEDRU, Nadège TISSOT à Nicole CARRY.

Votants : 15

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Véronique SOLDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Vente d'une parcelle de terrain 048 B 820 - Rue du Grand Champ - Bohas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées par la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT pour cette parcelle de terrain.

Ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises, notamment lors du Conseil Municipal d'Avril 2016.

La commune a fait réaliser des travaux de bornage, par le cabinet AXIS en date du 4 Avril 2016, afin de définir la limite avec le domaine public de la parcelle 048 B 341.

Une délibération a été prise le 26 Juillet 2021 pour redélimiter le domaine public / privé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve favorablement ce bornage.

Ce sujet a donné lieu à une procédure devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Après 2 recours, le Juge administratif de la Cour Administrative d'appel de Lyon a rendu une décision en faveur de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT en date du 24 Mars 2022.

Aucun pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat n'a été formé, le contentieux peut être considéré comme définitivement clos.

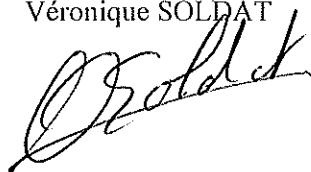
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'une demande par M. et Mme ROBIN concernant l'acquisition de cette parcelle de terrain, Rue du Grand Champ à Bohas cadastrée 048 B 820 de 49 m² en zone U.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle de terrain au prix de 60 € le m².

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la vente de la parcelle 048 B 820 de 49 m², en zone U, au prix de 60 € le m²,
- **Indique** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur (M. et Mme ROBIN),
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la vente.

La Secrétaire
Véronique SOLDAT



Bohas-Meyriat-Rignat, le 19 Février 2026

Le Maire,
Emmanuel DARMEDRU

